

COMMUNE DE GOULT

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept et le sept décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le trente novembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : Didier PERELLO, Gérard CHABAUD, Pierrette DROUARD, Pierre FERRAZ, Aimé GIRARD, Hervé CHABOWSKI, Françoise PASCAL, Natacha CLOCHARD, Vanessa ROSSI, Véronique MILLE, Alain HECKMANN.

Etaient absents : Michèle MICHEL (pouvoir à M. Chabaud), Alice PHILIPPE (pouvoir à Mme Rossi), Nicolas CARRARA, Thierry MARTEL (pouvoir à M. Heckmann).

Secrétaire de séance : Vanessa ROSSI.

1. Attribution d'un logement communal au Grand Verger.

Il s'agit d'un appartement T 2 qui sera reloué à compter du 1^{er} janvier 2018.

Approuvé à l'unanimité.

2. Participation intercommunale aux frais de scolarité.

La participation des communes scolarisant à Goult des enfants domiciliés à l'extérieur de la commune est fixée à 750 €/ an / élève.

Approuvé à l'unanimité.

3. Prime de fin d'année du personnel communal.

La prime instituée en 1981 est reconduite pour l'année 2017.

Approuvé à l'unanimité.

4. Décision modificative au budget des transports scolaires.

Prise en compte de l'excédent de fonctionnement 2016 pour un montant de 10 971,92 €

Approuvé à l'unanimité.

5. Admission en non valeur de créances irrécouvrables.

Ces créances qui n'ont pu être recouvertes sont annulées pour un montant de 851,40 €

Approuvé à l'unanimité.

6. Autorisation permanente et général de poursuites au Trésorier.

Le Trésorier est autorisé à poursuivre directement les créanciers de la commune qui lui resteraient redevables.

Approuvé à l'unanimité.

7. Création d'un comité consultatif d'aide sociale.

Ce comité, dont les membres restent à désigner, aura pour vocation d'examiner les demandes d'aide sociale avant leur présentation pour vote au Conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité.

8. Création d'une régie d'avance.

Cette régie, rattachée au budget municipal, a vocation à remplacer celle rattachée au CCAS suite à la dissolution de ce dernier au 31 décembre 2017.

Approuvé à l'unanimité.

9. Aide à l'achat des tickets de cantine scolaire.

Dans le même esprit, il convient de redéfinir les modalités d'attribution d'aide qui était auparavant dispensée par le CCAS. Les mêmes critères sont reconduits.

Approuvé à l'unanimité.

10. Délégation au maire pour les aides d'urgence.

Le Conseil délègue au maire la possibilité d'attribuer une aide d'urgence pour les personnes en difficulté, sans attendre une réunion du Conseil municipal, dans la limite de 200 € par dossier.

Approuvé à l'unanimité.

11. Désignation d'un avocat devant le Conseil d'Etat.

Un des requérant ayant formé un recours en annulation du PLU, débouté en première instance et en appel, a intenté un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat. Un avocat est désigné pour défendre la commune devant cette instance.

Approuvé à l'unanimité.

12. Coupe de bois en forêt communale.

L'O.N.F. propose une coupe de bois à la Gardi. Cette coupe évaluée à 30 m³ sera mise en vente par appel d'offres.

Approuvé à l'unanimité.